



Service des poursuites
pénales du Canada

Public Prosecution
Service of Canada

États financiers prospectifs du SPPC 2025-2026

Bureau du directeur des poursuites pénales



Cette publication présente les états financiers prospectifs du Service des poursuites pénales du Canada pour l'exercice 2025-2026.

This document is also available in English under the title: PPSC Future-Oriented Financial Statements 2025-2026.

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, à moins d'avis contraire. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission du Service des poursuites pénales du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Service des poursuites pénales du Canada
160, rue Elgin, 12e étage
Ottawa ON Canada K2P 2C4
info@ppsc.gc.ca

©Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le procureur général du Canada, 2025.

On peut consulter le présent document sur le site Web du SPPC à l'adresse suivante :
www.sppc-ppsc.gc.ca.

ISSN 2561-7028 (HTML en ligne, anglais)

ISSN 2561-7036 (HTML en ligne, français)

BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

État des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats projetés de 2024-2025	Résultats prévus de 2025-2026
Charges		
Services de poursuite	247 283	239 183
Services internes	48 645	35 296
Total des charges	295 928	274 479
Revenus		
Services de poursuite	15 990	22 542
Services internes	113	200
Amendes, confiscations et frais de justice	31 392	405
Loyer provenant des logements fournis aux employés	800	820
Revenus divers	2	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(32 194)	(1 225)
Total des revenus	16 103	22 742
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	279 825	251 737

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Notes aux états des résultats prospectif (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel du Bureau du directeur des poursuites pénales (BDPP).

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2024-2025 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 novembre 2024 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2025-2026.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- a) Les activités du BDPP resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent;
- b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience. L'évolution générale historique devrait se poursuivre; et
- c) Les ressources fournies vont permettre au BDPP de livrer les résultats attendus selon le plan ministériel.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2024.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2024-2025 et pour 2025-2026, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, le BDPP a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évalués de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- c) la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les créances de prêts;
- d) les taux d'intérêt en vigueur au moment de la présentation du rapport, lesquels auront une incidence sur la valeur actualisée nette des prêts sans intérêt;
- e) Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le Plan ministériel est déposé au Parlement, le BDPP ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2024-2025 et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

Notes aux états des résultats prospectif (non audité)

b) Revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus et l'on s'attend à recevoir des avantages économiques futurs.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

4. Autorisations parlementaires

Le BDPP est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du BDPP pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées (en milliers de dollars)

	Résultats projetés de 2024-2025	Résultats prévus de 2025-2026
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	279 825	251 737
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(28 629)	(27 280)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 213)	(1 475)
Diminution des avantages sociaux futurs	556	629
Augmentation / (diminution) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(474)	309
Recouvrement d'avantages sociaux des employés	2 446	3 161
Remboursements de charges des exercices antérieurs	(517)	(471)
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :	(27 831)	(25 127)
Rajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 218	692
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :	1 218	692
Autorisations demandées prévues pour être utilisées	253 212	227 302

(b) Autorisations demandées

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2024-2025	Résultats prévus de 2025-2026
Autorisations demandées :		
Crédit 1 – Dépenses du fonctionnement	233 080	202 770
Montants des postes législatifs	20 132	24 532
Autorisations demandées totales	253 212	227 302